

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL= <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/5/beauregard-5-4-1969.pdf>

Article revue *Prospectives*. Volume 5, Numéro 4.

\*\*\* SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF \*\*\*

# La technologie en éducation (23<sup>e</sup> congrès de l'ACELF)

par Claude BEAUREGARD

LE 23<sup>e</sup> CONGRÈS de l'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF), tenu à Edmonton du 21 au 25 août, avait pour thème « la technologie au service de l'éducation ». L'ordre du jour de l'assemblée d'affaires, prévue à l'horaire du congrès, comportait l'étude d'un rapport du Comité d'orientation sur l'avenir de l'association. L'utilisation de moyens techniques élaborés dans le déroulement même du congrès, ainsi que la remise en question des structures et des objectifs de l'ACELF, sont deux dimensions de l'événement qui présentent un intérêt particulier.

Sans verser dans la « science-fiction », le congrès a mis en vedette les techniques audio-visuelles les plus « sophistiquées »: télévision commerciale (émission sur l'enseignement assisté par ordinateur); combinaison magnétoscope et télévision en circuit fermé; combinaison magnétoscope et projecteur « telebeam »; combinaison ordinateur, téléscripteur, caméra de télévision et projecteur « telebeam ». Parmi les moyens plus conventionnels, on a utilisé le film-couleur, les « transparents » et les diapositives, ces dernières étant synchronisées avec une entrevue téléphonique.

Les participants ont donc été exposés, tout au long du congrès et parfois un peu artificiellement,

à une sorte de sur-présence des techniques audio-visuelles. Ainsi, on a pu constater qu'un groupe de discussion fort animé peut devenir subitement passif si l'on injecte un « stimulus audio-visuel pré-enregistré » qui ne correspond pas exactement à la dynamique d'une discussion déjà bien engagée. Des participants, visiblement peu familiers avec les frustrations inhérentes à l'état de certaines techniques, ont manifesté scepticisme ou ennui face au rendement médiocre d'entrevues téléphoniques intercontinentales. J'ai entendu cette remarque désabusée (ou triomphante!) d'un congressiste: « Si l'on pense que c'est avec des trucs comme cela que l'on va remplacer les enseignants... »

D'autre part, les inévitables disciples de McLuhan (je les aime bien d'ailleurs!) ont maintes fois décrit, en ateliers, les aberrations de l'enseignement traditionnel et ont prédit que les prochaines générations d'étudiants dialogueront familièrement avec les ordinateurs, tout en continuant à compter sur la présence d'un maître enfin libéré des tâches répétitives, ennuyeuses et inhérentes, dans une certaine mesure, à la transmission des connaissances.

En ce qui regarde le déroulement du congrès, deux réalisations méritent d'être signalées. La première

consistait en ce qu'on pourrait appeler une « évaluation permanente par ordinateur ». Un questionnaire identique, administré à trois reprises durant le congrès, devait permettre d'évaluer le *feed-back* des participants face au déroulement du congrès. Les données successives devaient être traitées sur-le-champ par ordinateur, en vue de tenir tant les participants que les organisateurs au courant de l'évolution de cette dimension de la situation. Le résultat de cette démarche, d'un grand intérêt, n'a malheureusement pas été communiqué aux participants, faute de temps semble-t-il. La deuxième reposait sur l'utilisation de la combinaison magnétoscope et « telebeam », qui permet de projeter sur grand écran un enregistrement magnétoscopique. Cette technique remplace avantageusement la dispersion dans une même salle de plusieurs récepteurs de télévision pour transmettre un message unique à un grand groupe. En l'occurrence, cette combinaison a permis de présenter un reportage très récent, à un moment propice (immédiatement avant le début des délibérations en séance plénière) avec un maximum d'impact. On avait enregistré, la veille, des entrevues avec une dizaine de personnes présentes au congrès à qui l'on demandait leur avis sur l'ACELF, son avenir, etc. Ces personnes sur « format grand écran » se sont exprimées beaucoup plus librement qu'elles ne l'auraient fait en plénière, et leur intervention était « située » dans le temps (ellés s'exprimaient à un moment où elles avaient baigné dans le problème depuis plus d'une journée, mais avant que leur opinion puisse porter un caractère officiel).

Les délibérations officielles, c'est normal, ont d'ailleurs été marquées d'une plus grande prudence. La période d'été n'ayant pas permis aux organismes membres de l'ACELF de se pencher sérieusement sur le rapport du Comité d'orientation, on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'une décision définitive soit prise sur place. On peut regretter, cependant, que la discussion des principales options analysées par le comité n'ait pas été poussée plus avant, en plénière ou en ateliers. Il est toutefois raisonnable de penser que les participants ont pleinement pris conscience de l'importance du débat et des conséquences de leur éventuelle décision... ou manque de décision ! Dans cette optique, il fut sans doute sage de se donner un an pour explorer plus à fond la question; d'autant plus que l'Exécutif de l'association a reçu un mandat très explicite pour mener à bien certaines démarches préalables.

Ainsi, il faudra sans doute poursuivre et intensifier les démarches déjà entreprises auprès du Conseil des ministres de l'Éducation et auprès des divers gouvernements du Canada pour faire reconnaître à l'ACELF un statut analogue à celui dont jouit déjà l'Association canadienne d'éducation (ACE/CEA). Sans minimiser les efforts faits par l'ACE pour se donner un caractère bilingue et pour servir les milieux d'éducation francophones, il faut reconnaître que cette association ne représente pas, aux yeux de ces derniers, le grand organisme national dont ils ressentent le besoin. L'ACELF, en dépit de ses carences, répond davantage à leurs aspirations. Avec des moyens limités (surtout au plan financier), l'ACELF a tout de même fait beaucoup pour l'éducation de langue française au Canada. Sans exclure — bien au contraire — des modalités appropriées de collaboration entre l'ACE et l'ACELF, il semble opportun de permettre à chacune de ces deux associations de se développer selon son génie propre. Enfin, il est plus que temps de reviser le régime de subvention consenti à l'une et l'autre de ces associations par les divers gouvernements du Canada, régime qui favorise davantage l'ACE que l'ACELF.

Vaut-il la peine de se donner tant de mal pour assurer l'avenir d'une association que d'aucuns trouvent un peu vieillotte, dépassée..., une ACELF dont on doute qu'elle ait encore sa raison d'être dans la conjoncture actuelle ? Pour ma part, j'estime que l'ACELF demeure une grande *institution canadienne*. La vénérabilité de l'institution, la dimension canadienne de son action suffisent à la discréditer aux yeux de certains; d'autres, vraisemblablement plus nombreux, s'interrogent plutôt sur la vitalité et le rendement d'une association à laquelle ils tiennent.

En fait, l'ACELF ne se porte probablement pas plus mal que bien d'autres organismes dont la raison d'être dépasse (ou n'atteint pas !) les *intérêts immédiats* des membres. Le bilan des entreprises et initiatives de l'ACELF est assez impressionnant et on aurait tort de sous-estimer l'influence de l'association en matière de promotion de l'éducation de langue française au Canada. Sans être en mesure de poursuivre une action aussi systématique que celle qui convient particulièrement aux associations plus spécifiquement professionnelles, l'ACELF a souvent ouvert aux éducateurs de nouvelles perspectives: quels organismes ont démontré autant d'intérêt que l'ACELF pour la recherche en éducation (au sens large), pour

les techniques modernes d'enseignement *avant* l'éveil des récentes années<sup>1</sup> ?

L'ACELF, depuis ses origines semble-t-il, a su obtenir le concours des éducateurs les plus dynamiques et les plus engagés; l'allégation que ces chefs de file constituent aujourd'hui une sorte d'« Establishment » n'est peut-être pas totalement sans fondement, mais je ne connais pas beaucoup d'organismes qui aient résolu entièrement ce qui demeure fondamentalement un problème de participation. C'est d'ailleurs ma

---

1. Parmi ses publications: « Bibliographie analytique de la littérature canadienne-française », 1952; « L'éducation du sens social », 1958; « Formation économique en éducation », 1962; « L'enseignement par les ondes », 1965-1966. « Mémoire sur l'aménagement de la radiodiffusion éducative au Canada », 11 novembre 1967.

conviction qu'à l'ACELF il s'agit beaucoup plus d'une question de *style* que d'un véritable comportement d'« Establishment ».

Il ne me semble pas possible que l'ACELF devienne un organisme démocratique au sens où on l'entend généralement aujourd'hui, avec tout ce que cela comporte au plan de la participation. Il vaudrait probablement mieux en faire un organisme de service, selon les conceptions les plus modernes, apte à poursuivre avec une efficacité nouvelle les objectifs traditionnels de l'ACELF, qui semblent encore donner lieu à un large consensus. C'est vraisemblablement dans ce sens que s'orientera l'ACELF, qui continuera ainsi à rendre d'éminents services dans le secteur de l'éducation de langue française au Canada •

## COLLOQUE

---

Faculté des sciences de l'éducation  
Université Laval

8 au 10 octobre 1969

**Les Jeunes face à l'avenir du Québec**